

Annexes au présent contrat :

- 1 - Diplômes et certificats délivrés
- 2 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
- 3 - Statuts, organigramme de l'ifage et liste des membres du conseil de fondation
- 4 - Plan financier pluriannuel
- 5 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 6 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève

Annexe 1 : Diplômes et certificats délivrés

1. Diplôme fédéral, diplôme ES et brevet fédéral (CH)

L'ifage propose diverses formations menant à un diplôme fédéral (DF), un diplôme des écoles supérieures (ES) ou à un brevet fédéral (BF). Elles préparent les candidats à accéder à des postes à responsabilités ou à devenir spécialistes/experts dans un domaine professionnel. Ces titres font partie de la formation professionnelle supérieure, p.ex. :

- Diplôme fédéral de directrice/directeur des ressources humaines
- Diplôme fédéral d'expert en installation et sécurité électrique (HFPEL)
- Technicien-ne ES en Planification des travaux
- Technicien-ne ES en Technique des bâtiments
- Brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines
- Brevet fédéral de spécialiste de la migration
- Brevet fédéral d'électricien chef de projet en installation et sécurité (BPEL)

2. Certificat fédéral et attestation fédérale (CH)

L'ifage propose des formations qui mènent à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité pour les adultes (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou des cours modulaires centrés sur des matières spécifiques d'un CFC, p.ex. :

- Employé/e de commerce - CFC pour adultes
- CFC d'horloger de production
- CFC de Termineur en Habillage Horloger
- AFP d'opérateur-trice en horlogerie
- AFP de polisseur-se

3. Certificat reconnu (CH)

L'ifage dispense des formations menant à des certificats reconnus par des associations professionnelles suisses. Ces formations sont modulaires et constituent la première étape en vue d'une certification professionnelle initiale ou supérieure, p.ex. :

- Certificat en Leadership
- Certificat en Management
- Certificat de Gestionnaire RH

4. Diplôme et certificat reconnu (GE)

L'ifage dispense des formations menant à des diplômes et certificats mis au point par la fondation elle-même en lien avec des spécialistes des métiers concernés. Ces certifications sont reconnues par les milieux professionnels et par l'Etat de Genève. Les formations qui y conduisent sont modulaires. Ces diplômes peuvent constituer la première étape en vue d'une certification professionnelle fédérale ou permettent d'obtenir des cartes professionnelles (exemples ci-dessous) :

- Diplôme d'aide-comptable
- Opérateur-trice en Usinage CNC de base
- Rédiger en Français professionnel - avec certification (CCIG)
- Certificat de formation continue de chargé/e d'affaires électricien/ne

5. Diplômes et certificats ifage

L'ifage dispense des formations de durée moyenne qui sont sanctionnées par l'obtention d'un certificat mis au point par la fondation elle-même. Ces certifications sont conçues en lien avec des associations professionnelles ou des spécialistes de ces métiers. Elles sont reconnues au niveau du marché du travail à Genève, p.ex. :

- Diplôme d'Assistant-e de Gestion (AG)
- Diplôme de secrétaire médicale
- Diplôme en Illustration
- Diplôme de Game Dev
- Diplôme de graphic designer
- Facturation médicale et assurances sociales (TARMED)
- Certificat de programmeur web: HTML-CSS3-JAVASCRIPT
- Certificat Programmeur Java
- Certificat du marché de l'art contemporain et moderne

6. Cours de langue

L'ifage propose à Genève des cours dans 13 langues à tous les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL). Les cours de langues offrent une grande diversité d'objectifs axés sur la compétence orale et / ou la compétence écrite et sur la préparation à des certifications reconnues sur le plan international en allemand, anglais, arabe, espagnol, français et italien. Les langues enseignées à l'ifage sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, le grec, l'italien, le japonais, la langue des signes, le portugais/portugais du Brésil, le russe.

Annexe 2 : Tableau de bord des objectifs et des indicateurs

A. Réalisation des prestations

			2024	2025	2026	2027
Nombre de titres certifiants officiels délivrés		valeur cible	900	900	900	900
		réel				
Pourcentage de titre officiels certifiants délivrés (fédéraux, cantonaux, internationaux) / total des titres		valeur cible	60%	60%	60%	60%
		réel				
Taux de réussite pour les formations certifiantes examinées à l'école	Totalité des formations utiles professionnellement	valeur cible	88%	88%	88%	88%
		réel				
Taux de réussite prenant en compte toutes les personnes qui ont démarré la formation	Sur l'ensemble de la formation	valeur cible	85%	85%	85%	85%
	AFP opérateur en horlogerie	réel				
	CFC horloger de production	réel				
	AFP polisseur	réel				
	CFC termineur	réel				
	Cours complémentaires VAE	valeur cible	85%	85%	85%	85%
	CFC employé de commerce	réel				
	CFC gestionnaire du commerce	réel				
Taux d'abandon	Parcours complet (formation et examen)	valeur cible	85%	85%	85%	85%
	CFC employé de commerce					
Taux d'abandon	Totalité des formations utiles professionnellement	valeur cible	≤5%	≤5%	≤5%	≤5%
		réel				
	Formations modulaires	valeur cible	≤20%	≤20%	≤20%	≤20%
	AFP opérateur en horlogerie	réel				
	CFC horloger de production	réel				
	AFP polisseur	réel				
	CFC termineur	réel				
	Cours complémentaires VAE	valeur cible	≤20%	≤20%	≤20%	≤20%
	CFC employé de commerce	réel				
	CFC gestionnaire du commerce	réel				
	Parcours complet (formation et examen)	valeur cible	≤20%	≤20%	≤20%	≤20%
CFC employé de commerce						
Taux de présence global des élèves		valeur cible	80%	80%	80%	80%
		réel				
Indice de satisfaction annuel (d'après le questionnaires d'évaluation)		valeur cible	85%	85%	85%	85%
		réel				
Nombre d'heures totales de cours enseignées par secteur		valeur cible	52'500	52'500	52'500	52'500
		réel				
Objectif financier : Reconstituer des fonds propres à hauteur minimale du capital de dotation (1'100'000 francs)	Montant des fonds propres après résultat de l'exercice annuel	valeur cible	575'000	750'000	925'000	1'100'000
		réel				
Plan d'action de l'apprentissage * : Jeunes en formation / ETP fonction de formatrice et formateur (soit toute fonction éligible à former des apprenties et apprentis est retenue) sur la base de l'ensemble des ETP de l'ifage	<i>Les exigences minimales posées aux personnes pouvant former sont prévues dans la section 6 des ordonnances du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (en principe détentrices d'un CFC ou formation jugée équivalente ou supérieure).</i>	valeur cible	4%	4%	4%	4%
		réel				
Nombre d'apprenties et apprentis en formation	Au 15 novembre de l'année N-1	réel				

* Le plan d'action annuel contient par ailleurs l'ensemble des indicateurs de la politique de l'apprentissage.

B. Données statistiques

	2024	2025	2026	2027
Nombre d'heures de cours - Langues				
Nombre d'heures de cours - Management et administration				
Nombre d'heures de cours - Industrie et bâtiment				
Nombre d'heures de cours - Nouvelles technologies				
Nombre total de participant.e.s				
Nombre total d'inscriptions				
Nombre d'inscriptions - Langues				
Nombre d'inscriptions - Management et administration				
Nombre d'inscriptions - Industrie et bâtiment				
Nombre d'inscriptions - Nouvelles technologies				
Nombre d'étudiants au bénéfice du chèque annuel de formation (CAF)				
Information du public (visite site web ifage)				
Qualification des formateurs en formations des adultes (niveau FSEA 1)				
Organisation de séminaires pédagogiques (nombre d'actions de formation)				
Gestion économique (% du nombre de postes de gestion/nombre de postes de formateurs non occasionnels)				

Annexe 3 : Statuts de l'ifage, organigramme et liste des membres du conseil de fondation

Statuts

STATUTS DE LA FONDATION POUR LA FORMATION DES ADULTES	
CHAPITRE I	
Dénomination – Siège – But – Durée	
Dénomination, siège et durée	<p style="text-align: center;">Article premier</p> <p>1 Sous la dénomination « Fondation pour la formation des adultes (ifage) », désignée ci-après « la fondation », il est créé une fondation de droit privé régie par les présents statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse.</p> <p>2 Le siège de la fondation se trouve dans le canton de Genève.</p> <p>3 Sa durée est indéterminée. Elle est inscrite au Registre du commerce.</p>
But et bénéficiaires	<p style="text-align: center;">Art. 2</p> <p>1 La fondation a pour but prioritaire d'enseigner les matières nécessaires ou utiles à l'exercice d'une profession dans les divers secteurs de l'activité économique et d'organiser des actions de transfert de connaissances et de compétences. Elle pourra le faire sous l'enseigne « ifage ».</p> <p>2 Elle est ouverte à toute personne désirant approfondir ses connaissances, compléter sa formation, se recycler, assurer sa reconversion professionnelle ou se préparer à divers examens.</p> <p>3 Elle ne poursuit aucun but lucratif et accomplit une tâche d'intérêt général réputée d'utilité publique.</p>
Règlements	<p style="text-align: center;">Art. 3</p> <p>1 Le conseil de fondation établit des règlements complémentaires aux présents statuts.</p> <p>2 Ces règlements, de même que leurs modifications ou abrogations éventuelles, sont soumis à l'autorité de surveillance.</p>
CHAPITRE II	
Capital de dotations et ressources	
Capital de dotation	<p style="text-align: center;">Art. 4</p> <p>1 La fondation est dotée à sa constitution d'un capital de CHF 1'100'000.- (un million cent mille), montant versé à titre de subvention exceptionnelle et unique par le Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels.</p> <p>2 L'association institut de formation des adultes Genève (ifage) apporte à la fondation les actifs et les passifs de tous ses secteurs d'activités, soit :</p> <ul style="list-style-type: none">- Actif circulant (liquidités, débiteurs, subventions à recevoir, actifs transitoires,

Modification selon
décision de l'ASFIP
du
11 FEV. 2019

stocks)

- Actif immobilisé (mobiliier et installations, immobilisations incorporelles)
- Passif (fonds étrangers à court terme)
- Fonds propres

pour un montant total de CHF 3'312'292.- (trois millions trois cent douze mille deux cent nonante deux francs), valeur ressortant du bilan de l'ifage établi au 30 juin 2000, dont une copie certifiée est annexée aux présentes.

3 Les opérations financières intervenues entre le 1er juillet 2000 et la date de la constitution de la fondation seront imputées à la fondation.

Ressources

Art. 5

1 Les ressources de la fondation sont fournies par :

- a) l'apport du produit de ses activités ;
- b) les subventions des pouvoirs publics ;
- c) les contributions financières versées par des personnes morales ;
- d) les dons, legs et autres libéralités pour autant que les fonds recueillis ne soient grevés d'aucune charge ou condition incompatible avec le but de la fondation ;
- e) les revenus de ses avoirs.

CHAPITRE III

Organes

Organes

Art. 6

1 Les organes de la fondation sont:

- a) Le conseil de fondation
- b) Le bureau de la fondation
- c) La direction
- d) L'organe de révision des comptes
- e) Les commissions

Section 1

Conseil de fondation

Composition,
désignation et
durée du
mandat

Art. 7

1 Le conseil de fondation compte 11 membres au plus, que leur fonction ou leur expérience destine particulièrement à cette tâche.

2 Le conseil de fondation est composé:

- a) de 2 représentants des associations de travailleurs les plus représentatives, désignés par la Communauté Genevoise d'Action Syndicale (ci-après CGAS) ;
- b) de 2 représentants des associations d'employeurs les plus représentatives, désignés par l'Union des Associations Patronales Genevoises (ci-après UAPG);
- c) de 2 représentants de l'Etat de Genève, désignés par le département de l'instruction publique (ci-après DIP);
- d) de 2 à 5 personnes particulièrement qualifiées dans le domaine des activités

relevant de la fondation. Les membres ad personam sont désignés à la majorité des deux tiers des membres présents, par les personnes visées aux lettres a à c du présent alinéa, sur proposition conjointe de la CGAS, de l'UAPG et du DIP.

Afin qu'une candidature puisse être prise en considération, la personne pressentie transmet un curriculum vitae au-à la président-e, permettant d'apprécier ses compétences et son expérience.

En cas d'acceptation de la candidature par les personnes visées aux lettres a à c de l'alinéa 2, un extrait de casier judiciaire est adressé directement par la personne candidate au-à la président-e.

3 Le mandat des membres désignés par la CGAS, l'UAPG et le DIP est de 5 ans, celui des membres ad personam de 2 ans. A l'expiration de leur mandat, les membres du conseil de fondation sont immédiatement rééligibles, selon la procédure prescrite à l'alinéa 2 du présent article.

Le nombre maximum de mandats est de 3 pour les représentants de la CGAS, de l'UAPG et du DIP, et de 6 pour les membres ad personam.

Le mandat commence le 1er juin de l'année qui suit celle du renouvellement du Grand conseil et du conseil d'Etat.

4 Le conseil peut nommer des membres d'honneur ou présidents d'honneur.

Ce statut est accordé en reconnaissance d'une action marquante au sein de la fondation.

Ce statut ne peut être accordé à un membre du conseil en exercice.

Fréquence des
séances et
convocation

Art. 8

1 Le conseil de fondation se réunit aussi souvent que l'intérêt de la fondation le commande, mais au moins quatre fois par an.

2 Le conseil de fondation est convoqué par écrit sur décision de son/sa président/e, dix jours à l'avance, la convocation porte l'ordre du jour.

3 En outre, le conseil de fondation est convoqué si un cinquième au moins de ses membres, le bureau de la fondation ou l'organe de révision des comptes en fait la demande écrite.

Attributions

Art. 9

1 Dans les limites de la loi, des statuts et des règlements de la fondation, le conseil de fondation est l'autorité supérieure de la fondation. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour assurer l'existence de la fondation et pour veiller à ce que sa direction, sa gestion ainsi que son administration restent conformes au but poursuivi.

2 Il a notamment pour attributions :

- a) de définir les objectifs et la politique générale de la fondation, ainsi que d'approuver les statuts du personnel et le plan de développement pluriannuel de la fondation ;
- b) d'édicter la réglementation complémentaire aux présents statuts ;
- c) de nommer et de révoquer les membres du bureau ;
- d) de nommer, le cas échéant de révoquer, les membres de la direction de la fondation, sur proposition du bureau de la fondation ;

- e) de désigner l'organe de révision des comptes ;
- f) d'examiner et d'approuver le budget de la fondation ainsi que le bilan, les comptes d'exploitation et le rapport de gestion communiqués par l'organe de révision ;
- g) d'examiner et d'approuver les rapports communiqués par les commissions ;
- h) d'informer l'autorité de surveillance en cas de surendettement et de lui soumettre les propositions de modification des présents statuts ;
- i) de se charger de toutes tâches qui ne sont pas expressément dévolues, par les présents statuts, un règlement de la fondation ou un acte de délégation du conseil, à d'autres organes de la fondation.

Organisation

Art. 10

1 Le conseil de fondation désigne en son sein, pour deux ans, le-la président-e, le-la vice-président-e ainsi que trois autres membres, appelés à constituer le bureau. Le mandat du de la président-e et du de la vice-président-e est renouvelable une seule fois.

A l'échéance du mandat, le conseil de fondation privilégiera une alternance des membres des représentants des associations mentionnées sous lettre a et b de l'art 7.

2 Parmi les membres du bureau désignés à l'article 10, alinéa 1, le conseil de fondation désigne un-e représentant-e de la CGAS ainsi qu'un-e représentant-e de l'UAPG.

3 Sous réserve des articles 7, alinéa 2, lettre d, 10, alinéa 5, 20 lettres b et 22 alinéa 1 des présents statuts ou d'une disposition réglementaire de la fondation fixant un quorum, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité de voix, le-la président-e ou, à défaut, le-la vice-président-e les départage.

4 La représentation n'est pas admise.

5 Les décisions peuvent également être prises par voie de circulation, si aucun membre n'exige un débat oral. Les décisions prises par voie de circulation doivent requérir l'unanimité. Ces décisions sont consignées au procès-verbal de la prochaine séance.

6 Les délibérations du conseil de fondation sont consignées dans un procès-verbal signé du de la président-e ou de celui-celle ayant assumé cette fonction et du de la secrétaire.

Section 2

Bureau de la fondation

Art. 11

Composition,
séances et
décision

1 Le bureau de la fondation est composé de cinq membres désignés par le conseil de fondation, dont le mandat est de deux ans. Ils sont rééligibles pour des mandats de deux ans en deux ans.

2 Le bureau de la fondation se réunit au moins neuf fois par année et aussi souvent que les affaires de la fondation l'exigent. Trois de ses membres peuvent en demander la convocation.

3 Le bureau de la fondation décide à l'unanimité des membres présents. Toute décision requiert la présence de trois membres au moins.

4 Le-la directeur-trice de la fondation participe aux séances du bureau de la fondation, sauf dans les cas de délibérations à huis clos. Le bureau peut faire appel aux experts siégeant

au Conseil pour participer le cas échéant, avec voix consultative, aux séances du bureau.

Attributions

Art. 12

1 Le bureau de la fondation procède aux actes de gestion courante de la fondation et veille à la bonne marche de celle-ci.

2 Il a pour attributions :

- a) de mettre en œuvre les décisions prises par le conseil de fondation, de s'employer à réaliser les objectifs définis par celui-ci et de veiller à la coordination des activités de l'ensemble des organes de la fondation ;
- b) d'examiner et d'approuver le plan de développement de la fondation ;
- c) de proposer au conseil de fondation la nomination, le cas échéant la révocation, des membres de la direction de la fondation. Le bureau de la fondation établit leurs cahiers des charges et fixe leurs rémunérations ;
- d) d'examiner, d'approuver ou de renvoyer à la direction le projet de budget et le plan de trésorerie assurant une gestion efficiente des liquidités ;
- e) de préparer les règlements du conseil, en vue de leur adoption ;
- f) de préparer avec la direction, les séances du conseil de fondation, en particulier les règlements et documents qui lui sont soumis pour adoption ou approbation ;
- g) d'élaborer selon négociation avec les organisations reconnues et représentatives du personnel, le statut du corps enseignant et du personnel administratif et de définir une politique d'emploi ;
- h) d'examiner et de contrôler sur la base des rapports périodiques de la direction, la gestion pédagogique, la gestion des ressources humaines et financières et de convoquer le conseil de fondation si les actifs ne couvrent plus les dettes ;
- i) de maintenir et développer les rapports avec les milieux économiques, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ;
- j) de constituer, le cas échéant, des commissions chargées d'étudier des objets particuliers, celles-ci lui faisant rapport sur l'exécution de leur mandat ;
- k) de rendre compte de la gestion courante à la demande du conseil de fondation.

Section 3

Direction

Direction

Art. 13

1 La direction de la fondation est constituée d'un ou de plusieurs membres nommés par le conseil de fondation.

2 La direction est responsable de la gestion courante de la fondation.

3 Elle rend compte de ses activités au bureau de la fondation.

4 Sauf dans les cas de délibérations à huis clos, elle participe aux séances du conseil et du bureau de la fondation avec voix consultative. Elle leur soumet toutes les propositions et autres documents nécessitant leur décision ou leur ratification.

Section 4

Organe de révision des comptes

Organe

Art. 14

1 Un organe de révision agréé vérifie les comptes de la fondation.

2 L'organe de révision des comptes est désigné par le conseil de fondation en dehors de ses membres.

3 Le mandat de l'organe de révision est d'une année, renouvelable au maximum 5 fois consécutives. Il doit informer immédiatement le bureau de la fondation s'il découvre des irrégularités, en particulier lorsque les actifs ne couvrent plus les dettes. En cas de surendettement ou d'insolvabilité à long terme, l'organe de révision doit également informer l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

4 Demeurent réservés les contrôles auxquels peut procéder en tout temps le service d'audit interne de l'Etat de Genève et ceux prescrits par l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, conformément à la législation en vigueur.

Section 5

Les commissions

Art. 15

Organe

1 Le conseil de fondation peut constituer des commissions chargées de tâches particulières, formés de personnes membres du conseil de fondation ou en dehors de celui-ci. Les commissions reçoivent leurs instructions du conseil de fondation et répondent devant lui de leur activité.

2 En particulier, le conseil de fondation institue une commission de surveillance du Système de Contrôle Interne, ci-après la commission de surveillance, chargée de surveiller le Système de Contrôle Interne (ci-après SCI) dans les limites de la loi, des statuts et des règlements de la fondation.

3 Le conseil de fondation nomme une commission de surveillance composée au moins de deux personnes membres du conseil de fondation, dont le but est de s'assurer de la bonne application du SCI.

4 Selon ses besoins, le conseil de fondation peut décider de constituer une commission de surveillance dont il confie le mandat à un expert externe de son choix.

5 Le conseil de fondation élit les membres de la commission de surveillance pour un mandat de deux ans en deux ans.

6 La commission de surveillance se réunit deux fois par an et rend compte de ses travaux dans un rapport de surveillance au conseil de fondation à la fin de chaque exercice.

Exercice
annuel

Art. 16

1 L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2 Il est dressé à la date de clôture des comptes un bilan, un compte de pertes et profits et établi un rapport de gestion.

Rapport de
contrôle
annuel

Art. 17

1 A la fin de chaque exercice, l'organe de révision des comptes soumet au conseil de fondation, un rapport écrit sur ses opérations.

2 Après son approbation par le conseil de fondation, l'organe de révision transmet son rapport à l'autorité cantonale de surveillance des fondations et institutions de prévoyance.

CHAPITRE IV

Représentation et engagement financier

Représentation

Art. 18

1 La fondation est valablement engagée à l'égard des tiers par la signature collective à deux, du/de la président/e ou du/de la vice-président/e et d'un membre du bureau de la fondation ou du/de la directeur/trice de la fondation.

2 Le conseil de fondation peut déléguer le pouvoir de signature à d'autres membres du conseil, à la direction de la fondation ou à des tiers en fixant les modalités de la délégation.

Engagements financiers

Art. 19

1 Les engagements financiers de la fondation à l'égard des tiers ne sont couverts que par ses avoirs.

CHAPITRE V

Exclusion, démission, modification des statuts et dissolution

Exclusion

Art. 20

1 L'exclusion d'un membre du conseil de la fondation peut être prononcée :

- a) par l'autorité de surveillance conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- b) par le conseil de fondation avec indication du motif, si le membre contrevient aux dispositions des présents statuts ou s'il porte gravement préjudice aux intérêts de la fondation. Il est requis au moins les deux tiers des voix des membres du conseil de fondation.

Démission

Art. 21

1 Tout membre du conseil de fondation peut démissionner moyennant un préavis de 3 mois signifié par lettre recommandée adressée au/à la président/e du conseil de fondation.

Modification

Art. 22

1 Une proposition de modification des statuts requiert les deux tiers au moins des voix des membres du conseil de fondation.

2 Les membres du conseil de fondation veillent à ne pas transformer la nature essentielle des présents statuts, ni le but de la fondation.

Dissolution

Art. 23

1 La fondation peut être dissoute lorsque sa réorganisation l'exige ainsi que dans les cas prévus à l'article 88 du Code Civil Suisse.

2 En cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible sera entièrement attribué à une

institution poursuivant un but d'intérêt public analogue à celui de la fondation et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs physiques ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

3 Aucune mesure, en particulier de liquidation, ne peut être prise sans l'accord exprès de l'autorité de surveillance qui se prononce sur la base d'un rapport motivé écrit.

Les présents statuts ont été adoptés par le Conseil de Fondation le 29 novembre 2018.



Nicolas Aune
Président du Conseil de Fondation



Joël Mugny
Vice-Président

Liste des membres du Conseil de Fondation

Nicolas RUFENER	Président, membre ad personam
Joël MUGNY	Vice-président, délégué CGAS
Nicolas AUNE	Délégué UAPG
Frank SOBCZAK	Délégué UAPG
Manuela CHITTARO	Déléguée CGAS
Claire BARIBAUD	Déléguée Etat de Genève
Stéphane JACQUEMET	Délégué État de Genève
Jean-Luc ECUYER	Membre ad personam
Patrick HENDIER	Membre ad personam
David HILER	Membre ad personam
Didier RABOUD	Membre ad personam

Annexe 4 : Plan financier pluriannuel



Plan financier quadriennal 2024 - 2027	Comptes 2022	Budget 2023	PFQ 2024	PFQ 2025	PFQ 2026	PFQ 2027
Produits d'exploitation						
Revenus écolage	15'076'105	15'041'586	15'598'633	15'800'000	15'800'000	15'800'000
Autres produits	682'484	883'161	908'880	908'880	908'880	908'880
Indemnité cantonale DIP	2'350'000	2'350'000	2'350'000	2'350'000	2'350'000	2'350'000
Total des Produits d'exploitation	18'108'589	18'274'747	18'857'513	19'058'880	19'058'880	19'058'880
Charges directes d'exploitation						
Frais de cours	905'701	945'353	895'000	895'000	895'000	895'000
Charges du personnel enseignant	7'215'811	7'534'891	7'307'991	7'307'991	7'307'991	7'307'991
Charges du personnel pédagogique	1'909'597	1'573'414	1'978'113	1'978'113	1'978'113	1'978'113
Charges de locaux	2'279'145	2'283'453	2'253'900	2'253'900	2'253'900	2'253'900
Total des Charges directes d'exploitation	12'310'254	12'337'111	12'435'004	12'435'004	12'435'004	12'435'004
Charges indirectes d'exploitation						
Charges du personnel administratif	3'934'486	3'649'734	4'240'792	4'240'792	4'240'792	4'240'792
Autres charges de personnel	215'905	216'360	244'252	244'252	244'252	244'252
Frais informatiques	345'916	364'224	352'600	352'600	352'600	352'600
Matériel et frais de bureau	261'931	106'565	104'800	104'800	104'800	104'800
Frais de communication et de ports	130'623	138'809	133'000	133'000	133'000	133'000
Frais généraux	226'989	170'436	107'600	107'600	107'600	107'600
Frais de fonctionnement conseil et bureau	66'169	60'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Publicité et promotion	262'451	270'500	286'700	286'700	286'700	286'700
Pertes sur débiteurs et exonérations	7'687	-	-	-	-	-
Total des charges indirectes d'exploitation	5'452'157	4'976'628	5'569'744	5'569'744	5'569'744	5'569'744
Résultat d'exploitation avant amort. et provisions	346'178	961'008	852'765	1'054'132	1'054'132	1'054'132
Charges d'amortissement et provisions						
Amortissements	769'173	921'600	953'500	953'500	953'500	953'500
Dotation/dissolution aux/de provisions	- 15'000	-	-	-	-	-
Total des charges d'amortissement et provisions	754'173	921'600	953'500	953'500	953'500	953'500
Résultat d'exploitation	- 407'995	39'408	- 100'735	100'632	100'632	100'632
Résultat financier						
Produits financiers	6	-	-	-	-	-
Charges financières	- 54'733	- 54'972	- 53'000	- 53'000	- 53'000	- 53'000
Résultat financier	- 54'727	- 54'972	- 53'000	- 53'000	- 53'000	- 53'000
Autres résultats						
Produits hors exploitation	163'665	-	-	-	-	-
Produits exceptionnels	250'000	355'800	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	- 133'751	- 100'356	-	-	-	-
Autres résultats	279'914	255'444	-	-	-	-
Dissolution de fonds affectés	185'324	180'400	330'000	330'000	220'182	-
Variation des fonds affectés	185'324	180'400	330'000	330'000	220'182	-
Utilisation capital lié (Pont Rouge)	20'902	20'000	20'000	20'000	1'735	-
Variation du capital lié	20'902	20'000	20'000	20'000	1'735	-
Résultat de l'exercice	23'418	440'280	196'265	397'632	269'549	47'632

Annexe 5 : Liste d'adresses des personnes de contact

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)	<p>Monsieur Gilles Miserez Directeur général Case postale 192 1211 Genève 4 gilles.miserez@etat.ge.ch Tél : 022 388 44 25</p> <p>Monsieur Patrick Mosetti Directeur financier Case postale 192 1211 Genève 4 patrick.mosetti@etat.ge.ch Tél : 022 388 44 63</p>
Fondation pour la formation des adultes (ifage)	<p>Monsieur Nicolas Wirth Directeur général Place des Augustins 19, 1205 Genève nicolas.wirth@ifage.ch Tél : 022 807 30 34 Fax : 022 807 30 99</p> <p>Madame Cynthia Bernard Directrice des finances et des opérations Place des Augustins 19, 1205 Genève cynthia.bernard@ifage.ch Tél : 022 807 30 40 Fax : 022 807 30 99</p>

Annexe 6 : Utilisation des armoiries de l'État de Genève

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'État.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'État par des entités subventionnées par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières :

1. armoiries de l'État avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul : "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte :

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres : 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^{de} de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser à la cellule communication du secrétariat général.

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations 2020-2023"

Fondation pour la formation des adultes (ifage)

Département de tutelle : Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :
 Le but de l'ifage est d'enseigner les matières nécessaires ou utiles à l'exercice d'une profession dans les divers secteurs de l'activité économique et d'organiser des actions de transfert de connaissances et de compétences.

Mention du contrat : Contrat de prestations 2020-2023

Durée du contrat : 4 ans

Période évaluée : du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

1. Maintenir une certification pour les formations supérieures

Indicateur 1A : Nombre de titres officiels certifiants délivrés (fédéraux, cantonaux, internationaux)

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
"Valeur cible"	650	650	650
"Résultat réel"	637	965	937

Indicateur 1B : Pourcentage de titres officiels certifiants délivrés (fédéraux, cantonaux, internationaux) par rapport au total des titres certifiants

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
"Valeur cible"	50%	50%	50%
"Résultat réel"	58%	60%	62%

Commentaires :

1A : Le résultat de 2022 confirme le retour aux chiffres pré-covid, dans une excellente dynamique.

1B : La valeur cible est atteinte et dépassée.

2. Corrélation entre le contenu des cours et les exigences des associations professionnelles

Indicateur : Taux de réussite pour les formations certifiantes examinées à l'ifage

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
"Valeur cible"	80%	81.6%	83.2%
"Résultat réel"	84%	85.6%	88%

Commentaires :

La valeur cible a été à nouveau atteinte en 2022.

3. Adaptation du calendrier de cours pour différents publics

Indicateur : Taux d'abandon

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
"Valeur cible"	< 20%	< 19%	< 18%
"Résultat réel"	5%	5%	3.4%

Commentaires :

Le taux d'abandon est toujours suivi de près par les responsables de formation. Il ne suscite pas d'inquiétude, étant largement au-dessous de la valeur limite. Nous veillons à améliorer l'accessibilité de nos formations - donc à prévenir les abandons - grâce notamment à une modularisation lorsque c'est possible.

4. Adéquation entre les besoins des étudiant-e-s et la formation proposée

Indicateur : Taux de présence globale des élèves

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
"Valeur cible"	80%	80%	80%
"Résultat réel"	> 80%	> 80%	> 80%

Commentaires :

Le taux de présence moyen est toujours supérieur à 80%. Les permanences et entretiens de conseil et d'orientation, obligatoires dans le cas des formations certifiantes et fortement recommandés pour les cours, permettent de s'assurer du bon choix de la prestation. De plus, dans les cours de langues en particulier, les prérequis sont vérifiés lors du premier cours, où une réorientation est encore possible.

5. Adéquation entre les besoins des usagers et le contenu des cours

Indicateur : Indice de satisfaction annuel

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
"Valeur cible"	80%	80%	80%
"Résultat réel"	85%	83%	87%

Commentaires :

Le taux de satisfaction dans nos cours et formations se situe au-dessus de la valeur cible, et atteint même un record en 2022. Les formateurs·trices sont toujours très apprécié·es.

6. Offrir des possibilités de formation continue pour le plus grand nombre de professions et pour différents niveaux de connaissance

Indicateur : Nombre d'heures (60') totales de cours enseignées

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
"Valeur cible"	53'000	53'000	53'000
"Résultat réel"	52'469	50'749	52'682

Commentaires :

L'année 2022 est marquée par une augmentation des heures de cours par rapport à l'année 2021 (+3.8%). Ceci s'explique notamment par la reprise des cours de polissage an année pleine 2022, versus 4 mois en 2021.

Observations de l'ifage :

Les chiffres 2022 marquent un retour à une activité normalisée après les deux années précédentes, marquées par la crise Covid. Ces observations montrent que le dispositif de formation de l'ifage est solide ; elles montrent par ailleurs une certaine résilience organisationnelle, en ayant transformé certains effets de la crise en opportunités de développement et d'améliorations. Cette tendance positive se confirme au premier semestre 2023.

Observations du département :

L'ifage reste toujours un partenaire important de l'OFPC dans le cadre de sa politique de formation, en particulier pour la formation continue des adultes dans le cadre du dispositif Q+ et de l'offre de formations inscrites au catalogue CAF, ainsi que pour le canton avec une offre de formation allant des cours de base aux certifications fédérales, ceci, dans tous les domaines, à l'exception de la santé.

La période contractuelle 2020 à 2022 a été fortement impactée par le Covid et a affecté la demande de cours avec un impact important en 2020 et 2021, impliquant deux déficits consécutifs ainsi qu'une diminution importante des liquidités.

L'OFPC se réjouit qu'un partenaire de cette importance renoue avec les bénéfices et que cette tendance semble se confirmer. Néanmoins, il est indispensable que l'ifage puisse continuer à dégager annuellement des bénéfices et reconstituer ses fonds propres. En effet, ceux-ci s'élèvent à 436'000 F à fin 2022 pour des dépenses annuelles supérieures à 18 millions, soit une couverture de 2.4% qui est nettement insuffisante. Des diminutions de charges ont déjà pu être réalisées sur l'internalisation du hepdesk, ainsi qu'une révision des contrats de nettoyage et de gestion des photocopieurs. Néanmoins, la hausse des coûts de l'énergie devrait inciter l'ifage à explorer d'autres pistes de réduction de charges compte tenu que l'augmentation des écolages reste limitée en tenant compte de la concurrence dans le domaine de formation à Genève ainsi que du léger bénéfice de l'exercice 2022.

Pour l'ifage

Nicolas Wirth, directeur général de l'ifage

Signature

Genève, le 21.11.23

Pour la République et canton de Genève

Gilles Miserez, directeur général de l'OFPC

Signature



Genève, le

30.X.2023

***Fondation pour la formation des
adultes (ifage),
Genève***

*Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels au 31 décembre 2022*

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de Fondation de
Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation pour la formation des adultes (ifage), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation du capital pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Fondation ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de performance à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Selon la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Il figure dans un document annexé à notre rapport. Les indications de ce rapport ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation, n'était pas documenté pour des processus significatifs et n'avait pas été appliqué sur tous les points essentiels.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne n'est pas conforme à la loi suisse, ce qui explique que nous ne puissions confirmer l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Genève, 16 juin 2023
FBR/ARI/rex

Annexes :

- Comptes annuels (le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital, et l'annexe)
- Rapport de performance (non-audit)

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	ANNEXE	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	4.1.1	1 576 880	1 059 421
Débiteurs écolage	4.1.2	3 337 742	3 669 180
Ducroire	4.1.3	(121 123)	(116 735)
Débiteurs autres	4.1.4	-	148
Débiteurs sociaux et avances salaires	4.1.5	9 057	76 729
Stocks livres et mazout	4.1.6	128 196	111 465
Stock de matériel	4.1.7	310 177	292 660
Compte de régularisation actif	4.1.8	521 256	1 019 555
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		5 762 185	6 112 423
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles	4.1.9	8 242 605	8 108 780
Fds d'amortissements - Immobilisations corporelles	4.1.9	(6 509 799)	(6 123 463)
Immobilisations incorporelles	4.1.9	3 937 302	3 233 400
Fds d'amortissements - Immobilisations incorporelles	4.1.9	(2 382 543)	(1 999 706)
Garantie loyers	4.1.10	57 486	58 647
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		3 345 051	3 277 657
TOTAL DE L'ACTIF		9 107 236	9 390 080

Fondation pour la formation des adultes (Ifage), Genève

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	ANNEXE	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
PASSIF			
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME			
Fournisseurs	4.2.1	583 673	460 217
Créanciers écolage	4.2.2	311 566	557 160
Emprunt à des tiers (court terme)	4.2.10	380 489	409 289
Autres créanciers	4.2.3	12 165	15 618
Compte courant Fondation Immeuble	4.2.6	(1)	(1)
Créanciers sociaux	4.2.4	358 138	229 081
Salaires et honoraires à payer	4.2.5	73 783	92 975
Ecolages constatés d'avance	4.2.7	4 352 495	4 208 973
Provisions à court terme	4.2.8	255 325	282 150
Compte de régularisation passif	4.2.9	669 717	450 634
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		6 997 350	6 706 097
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME			
Emprunt à des tiers (long terme)	4.2.10	612 992	1 004 281
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		612 992	1 004 281
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS		7 610 342	7 710 378
FONDS AFFECTÉS			
Fonds équipements enseignement	4.2.11	710 582	895 906
Fonds loterie romande	4.2.11	350 000	350 000
TOTAL DES FONDS AFFECTÉS		1 060 582	1 245 906
CAPITAUX PROPRES			
Capital de dotation		1 100 000	1 100 000
Capital lié (Fonds Pont Rouge Ifage)		61 735	82 637
Résultats reportés		(748 841)	(95 409)
Résultat de l'exercice		23 418	(653 432)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		436 312	433 797
TOTAL DU PASSIF		9 107 236	9 390 080

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

	ANNEXE	Budget 2022	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF	CHF
		<i>non audité</i>		
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Ecologie	5.1.1	14 367 093	15 076 105	14 448 029
Autres produits d'exploitation	5.1.2	625 761	682 484	522 050
Subvention Cantonale OFPC		2 350 000	2 350 000	2 350 000
Subvention FFPC	5.1.3	-	-	(140 770)
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		17 342 854	18 108 589	17 179 309
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>				
Salaires et honoraires personnel enseignant	5.1.4.1	6 288 461	6 330 703	6 591 751
Charges sociales personnel enseignant	5.1.4.2	952 964	885 108	890 963
Salaires personnel pédagogique	5.1.4.1	948 042	1 628 046	1 410 533
Charges sociales personnel pédagogique	5.1.4.2	156 828	281 551	200 175
Salaires et honoraires personnel administratif	5.1.4.1	3 370 228	3 324 987	3 082 685
Charges sociales personnel administratif	5.1.4.2	642 021	609 499	619 856
Formation du personnel	5.1.4.3	119 468	85 076	90 682
Autres frais de personnel	5.1.4.4	200 340	130 829	78 973
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL		12 678 352	13 275 799	12 965 618
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Frais de cours		941 977	905 701	1 084 668
Frais de locaux	5.1.5	2 268 317	2 279 145	1 873 227
Frais informatiques	5.1.6	390 000	345 916	414 327
Matériel et frais de bureau	5.1.7	199 000	261 931	231 427
Frais de communications et de ports	5.1.8	148 000	130 623	149 627
Frais généraux	5.1.9	183 773	226 989	193 560
Frais fonctionnement conseil et bureau	5.1.10	62 600	66 169	52 540
Publicité et promotion	5.1.11	250 800	262 451	242 605
Pertes sur débiteurs et exonérations	5.1.12	-	7 687	6 306
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		4 444 466	4 486 612	4 248 288
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENTS ET DOTATION AUX PROVISIONS		220 035	346 178	(34 597)
Amortissements	4.1.9	928 016	769 173	862 036
Dotation aux provisions	5.1.13	-	(15 000)	(11 366)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(707 980)	(407 995)	(885 267)

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

	ANNEXE	Budget 2022	31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF	CHF
		<i>non audité</i>		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(707 980)	(407 995)	(835 287)
Produits financiers		-	6	6
Frais financiers		(63 188)	(54 733)	(55 107)
RÉSULTAT FINANCIER	5.2	(63 188)	(54 727)	(55 102)
Produits hors exploitation	5.3.1	5 000	163 665	92 971
Produits exceptionnels	5.3.1	180 000	250 000	500 000
Charges exceptionnelles	5.3.2	(101 000)	(133 751)	(583 126)
AUTRES RÉSULTATS		64 000	279 914	9 845
Dissolution des fonds affectés		610 000	185 324	217 671
VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		610 000	185 324	217 671
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT ALLOCATIONS AU CAPITAL		(97 169)	2 516	(712 853)
(Allocations) / Utilisations				
- Utilisation capital lié (Fonds Pont Rouge ifage)		-	20 902	59 421
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(97 169)	23 418	(653 432)

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

	2022	2021
	CHF	CHF
<u>FLUX FINANCIERS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION</u>		
(Perte) / Bénéfice	23 418	(653 432)
+/- Amortissements des actifs immobilisés	769 173	862 036
+/- Dotation aux provisions	-	6 735
+/- Pertes sur dépréciation d'actifs	14 000	8 837
+/- Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	335 826	682 257
+/- Variation des débiteurs sociaux et avances salaires	67 672	(11 612)
+/- Variation des autres débiteurs	148	3 156
+/- Variation des stocks	(34 248)	123 725
+/- Variation des autres créances et comptes de régularisation actifs	498 299	199 599
+/- Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations	(122 138)	60 387
+/- Variation des salaires et honoraires à payer et des créanciers sociaux	109 864	-
+/- Variation des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	359 151	24 847
+/- Variation des provisions à court terme	(26 825)	(47 750)
+/- Variation des fonds affectés	(185 324)	(217 671)
+/- Variation du capital lié (Fonds Pont Rouge Ifage)	(20 902)	(59 421)
+/- Variation des autres dettes financières à court terme	(28 800)	316 489
CASH FLOW OPÉRATIONNEL	1 759 314	1 298 182
<u>FLUX FINANCIERS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		
- Acquisition d'immobilisations corporelles	(147 824)	(86 589)
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	(703 902)	(532 922)
CASH FLOW LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(851 726)	(619 512)
<u>FLUX FINANCIERS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		
Intérêts créditeurs	1 161	(6)
+/- Remboursement d'engagements financiers à long terme	(391 289)	(638 419)
CASH FLOW LIÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(390 128)	(638 425)
TOTAL DES FLUX DE TRÉSORERIE	517 460	40 246
Liquidités en début d'exercice	1 059 421	1 019 176
Liquidités en fin d'exercice	1 576 880	1 059 421
TOTAL DES FLUX DE TRÉSORERIE	517 460	40 246

Fondation pour la formation des adultes (Ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

1. ACTIVITÉ DE LA FONDATION ET CONTRAT DE PRESTATIONS

La fondation pour la formation des adultes, Ifage, est une fondation de droit privé régie par les articles 80 et ss du Code Civil Suisse et par ses propres statuts.

Le but de l'Ifage est d'enseigner les matières nécessaires et/ou utiles à l'exercice d'une profession dans les divers secteurs de l'activité économique et d'organiser des actions de transferts de connaissances et de compétences.

L'Ifage est certifiée ISO 9001 depuis 2008 et EduQua depuis 2002. Ces deux certifications ont été renouvelées respectivement en 2016 et 2014.

Le contrat de prestations pour la période de 2020 à 2023 a été signé entre la République et Canton de Genève et l'Ifage le 7 octobre 2019. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2020. Ce contrat définit précisément les modalités de calculs et de versements des subventions cantonales pour les exercices 2020 à 2023.

La subvention cantonale fixée par le contrat de prestations pour l'exercice 2022 s'élève à CHF 2'350'000 (2021 : CHF 2'350'000).

Selon l'article 21 du contrat de prestations avec l'Etat de Genève sur le traitement des bénéfices et des pertes, le résultat annuel doit être traité comme suit :

- Le résultat doit être réparti entre l'Etat de Genève et l'Ifage selon la clé de répartition suivante : 88% du résultat est conservé par l'Ifage ; 12% du résultat est conservé par l'Etat de Genève.
- La créance qui reflète la part restituable à l'Etat de Genève doit figurer dans les fonds étrangers et s'intitule "Part du résultat à restituer à l'échéance du contrat".
- La part conservée par l'Ifage doit figurer dans les fonds propres, dans un compte de réserve spécifique intitulé "Part de subvention non dépensée".

Pendant la durée du contrat de prestations, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la même clé de répartition et sont déduites de la créance et de la réserve spécifique jusqu'à concurrence du solde disponible de ces deux comptes.

A l'échéance du contrat, l'Ifage conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat de Genève. L'Ifage assume également ses éventuelles pertes reportées.

2. ORGANISATION DE LA FONDATION

2.1 Adresse

Ifage
Fondation pour la formation des adultes
Place des Augustins 19
1205 Genève

2.2 Statuts

Les statuts actuels de la Fondation datent du 11 février 2019.

2.3 Conseil de Fondation

Les mandats du Conseil de Fondation sont d'une durée de deux ans, renouvelables. Le Conseil a été renouvelé en novembre 2018, et 4 nouveaux membres ont été nommés en avril 2019. En octobre 2019, la présidence du Conseil a été attribuée à M. Rufener Nicolas.

	Fonction	Signature	Membres du bureau
Rufener Nicolas, de Blumenstein, à Chêne-Bougeries	président	collective à deux	oui
Mugny Joël, de Genève, à Vernier	vice-président	collective à deux	oui
Aune Nicolas, d'Obermumpf, à Genève	membre	collective à deux	oui
Baribaud Claire, de Vernier, à Lausanne	membre	collective à deux	oui
Chittaro Manuela, de Vernier, à Vernier	membre	collective à deux	
Ecuyer Jean-Luc, de Romainmôtier-Envy, à Avusy	membre	collective à deux	
Hendier Patrick, de Genève, à Pregny-Chambésy	membre	collective à deux	oui
Hiler David, de Genève, à Genève	membre	collective à deux	
Jacquemet Stéphane, de Chêne-Bougeries, à Soral	membre	collective à deux	
Raboud Didier, de Riddes, à Genève	membre	collective à deux	
Sobczak Frank, de Lenk, à Dardagny	membre	collective à deux	

La rémunération totale des membres du Conseil de Fondation est de CHF 66'100 (2020 : CHF 52'400).

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

2.4 Direction de la Fondation

	Fonction	Signature
Wirth Nicolas, d'Unterstammheim, à Saint-Livres	directeur général	collective à deux
Castelli Jarmila, de Sonvico, à Genève	membre de la direction	collective à deux
Kutabi Saadi (dès le 02.05.2022)	membre de la direction	
Montandon Manuel, du Locle, à Beaumont (jusqu'au 30.04.2022)	membre de la direction	collective à deux
Picco-Berlot Hélène, de France, à Groisy	membre de la direction	collective à deux*
Scolio Riccardo, de Vernier, à Vernier	membre de la direction	collective à deux

* avec un membre du Conseil ou directeur général

La rémunération totale des membres de la direction de la Fondation est de CHF 718'130 (2021 : CHF 714'827).

2.5 Séances du Conseil de Fondation et du bureau

Le bureau du Conseil et le Conseil de Fondation se sont réunis respectivement 15 fois et 5 fois en 2022 (2021 : 14 et 6). La commission de surveillance s'est réunie 5 fois en 2022 (2021 : 6 fois).

2.6 Fiscalité

La Fondation est au bénéfice d'une exonération fiscale ICC et IFD par arrêté du Conseil d'Etat du 14 février 2001, dans la mesure où elle est reconnue d'utilité publique. Cette exonération d'impôts sur le bénéfice et sur le capital a été reconduite le 31 mai 2019 pour une durée indéterminée.

2.7 Tenue des comptes

La comptabilité de la Fondation est tenue par le propre service comptable de l'Ifage.

2.8 Organe de révision

En date du 27 octobre 2021, la société Deloitte SA, succursale de Genève a été nommée Organe de révision de la Fondation.

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes régissant l'établissement régulier des comptes (Swiss GAAP RPC et la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des comptes), de manière à donner un aperçu aussi sûr que possible du patrimoine, des finances et du résultat de la Fondation. Les principales méthodes comptables prises en considération dans l'établissement des comptes annuels sont les suivants :

3.1 Comptabilisation des recettes

Les revenus liés aux écolages sont enregistrés dans les produits d'exploitation, dès que les cours ont été donnés, selon avancement réel des formations suivies. Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles.

3.2 Comptabilisation des charges

Les charges sont comptabilisées au compte de résultat dès que la livraison des marchandises ou la prestation de service a eu lieu.

3.3 Stocks

Les consommables constitutifs des stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Un inventaire physique est réalisé en fin d'année, sur la base duquel les stocks sont valorisés selon le coût d'acquisition des consommables. La variation de stocks constatée d'un exercice à l'autre est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice en cours.

3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties de manière linéaire sur la base de leur durée de vie estimée, dès leur acquisition ou leur mise en service.

3.5 Part de subvention non dépensée à l'échéance du contrat

Selon article 13 al.2 du contrat de prestations, une créance reflétant la part restituable à l'Etat de Genève est constituée dans les fonds étrangers de l'ifage. Elle s'intitule "Part du résultat à restituer à l'échéance du contrat". Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont réparties à hauteur de 12% pour l'Etat de Genève et 88% pour l'ifage, et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

3.6 Provisions

A la date de clôture, les risques de recouvrements sur débiteurs (ducroire et provision pour pertes sur débiteurs), de même que les engagements conditionnels (provisions pour risques et charges, par exemple litiges) font l'objet d'une évaluation et d'une estimation de leur probabilité de survenance de la part du service comptable de la Fondation.

Fondation pour la formation des adultes (Ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
4. Bilan		
4.1 Actifs		
4.1.1 Liquidités	1 576 880	1 059 421
Les liquidités de la Fondation consistent essentiellement en avoirs postaux et bancaires.		
4.1.2 Débiteurs écolage		
Elèves	690 821	951 604
Etat & Institutions publiques	2 115 373	2 297 997
Entreprises privées	236 357	227 442
Associations et fondations	58 317	15 194
Communes	10 123	6 233
Organisations internationales & ONG	2 349	1 848
Autres débiteurs	224 402	168 863
Total	3 337 742	3 669 180
Ce poste présente les écolages dus à la date de clôture. Les partenaires externes, tels que l'Assurance-Invalidité, l'Hospice Général, l'Etat de Genève, l'Office Cantonal de l'Emploi et l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue sont les principaux débiteurs de la Fondation.		
4.1.3 Ducroire	(121 123)	(116 735)
L'évaluation objective des risques potentiels de défaillance des débiteurs par le Conseil de Fondation a conduit à adapter la provision ducroire à hauteur de CHF 121'123 à fin 2022 (2021 : CHF 116'735).		
4.1.4 Débiteurs autres		
Impôt anticipé	0	2
Acomptes aux fournisseurs	0	146
Total	0	148
4.1.5 Débiteurs sociaux et avances salaires		
Prêts aux salariés	0	65
Assurance accidents	6 052	45 693
Assurance perte de gain	3 005	30 971
Total	9 057	76 729
4.1.6 Stocks livres et mazout		
Stock de mazout	32 650	25 776
Stock de livres	95 546	85 689
Total	128 196	111 465

Un inventaire physique du stock de livres et du stock de mazout est effectué chaque trimestre.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
4.1.7		
<u>Stock de matériel</u>		
Matériel destiné aux formations	242 395	252 938
Matériel de bureau	56 944	34 396
Matériel destiné au marketing	10 838	5 326
Total	310 177	292 660

Le stock de matériel situé à Pont-Rouge a fait l'objet d'un inventaire physique au 31 décembre 2022.

4.1.8		
<u>Compte de régularisation actif</u>		
Charges payées d'avance	302 035	322 204
Produits à recevoir	219 221	697 351
Total	521 256	1 019 555

Les dépenses de charges réalisées au cours de l'exercice 2022 mais qui concernent les exercices suivants (2023 et ss), ainsi que les produits à recevoir sont imputés aux comptes de régularisation actifs. Les dépenses consistent essentiellement en primes d'assurances (CHF 92'000), en loyers (CHF 94'000) et en charges informatiques (CHF 48'000).

Les produits à recevoir sont essentiellement constitués d'écolages à recevoir (CHF 178'000), ainsi que d'indemnités d'assurances liées à des arrêts maladie ou accident (CHF 17'000).

4.1.9 Immobilisations

Tout bien matériel ou immatériel, dont la durée de vie est supérieure à 1 an et dont la valeur est supérieure à CHF 1'000, est comptabilisé en immobilisation corporelle ou incorporelle.

Les actifs immobilisés sont amortis sur une base linéaire et de manière indirecte, aux taux suivants :

	Taux	durée de vie
Matériel informatique	33,3%	3 ans
Logiciels informatiques	50,0%	2 ans
Installations, laboratoire et matériel pédagogique	10,0%	10 ans
Mobilier de salle	12,5%	8 ans
Rétroprojecteurs, machines et outils d'enseignement	10,0%	10 ans

Les durées et taux d'amortissement diffèrent de ceux prévus par le Département de l'Instruction Publique, en conformité avec ses instructions, qui prévoient que "dans des institutions privées où l'Etat ne possède pas une participation majoritaire, celles-ci peuvent avoir des règles propres, mais ces dernières doivent être connues et constantes".

Chaque actif immobilisé est amorti dès son acquisition, ou à la date de sa mise en service pour les logiciels informatiques.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

4.1.9.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Détail des immobilisations au 31 décembre 2022	01.01.2022	Acquisition	Cession / mise au rebut	31.12.2022
Matériel informatique - Enseignement	595 281	1 586	-	596 867
Installations - Enseignement	1 154 485	-	-	1 154 485
Mobilier de classe	445 564	-	-	445 564
Laboratoire et matériel pédagogique	81 000	-	-	81 000
Rétroprojecteurs beamers projection	164 398	1 711	-	166 110
Machines et outils d'enseignement	4 094 159	51 104	-	4 145 263
Matériel informatique - Administration	784 361	29 752	-	814 113
Installations - Administration	562 252	-	14 000	548 252
Mobilier - Administration	158 590	63 671	-	222 261
Machines de bureau - Administration	34 391	-	-	34 391
Véhicules - Administration	10 150	-	-	10 150
Matériel publicitaire	24 150	-	-	24 150
Total - Immobilisations corporelles	8 106 780	147 824	- 14 000	8 242 605
Logiciels - Enseignement	452 114	-	-	452 114
Logiciels - Administration	895 158	62 622	-	957 780
Logiciels - Migration	83 058	-	-	83 058
Logiciels - Comptabilité	590 005	3 586	-	593 591
Logiciels académiques	1 213 066	637 694	-	1 850 760
Total - Immobilisations incorporelles	3 233 400	703 902	-	3 937 302
Détail des fonds d'amortissements au 31 décembre 2022	01.01.2022	Amortissement annuel	Cession / mise au rebut	31.12.2022
Fds Matériel informatique - Enseignement	573 877	14 557	-	588 434
Fds Installations - Enseignement	1 035 767	30 416	-	1 066 183
Fds Mobilier de classe	239 426	39 683	-	279 109
Fds Laboratoire et matériel pédagogique	45 518	8 100	-	53 618
Fds Rétroprojecteurs beamers projection	67 951	12 383	-	80 333
Fds Machines et outils d'enseignement	2 977 859	198 649	-	3 176 508
Fds Matériel informatique - Administration	716 759	27 778	-	744 537
Fds Installations - Administration	303 113	40 041	-	343 155
Fds Mobilier - Administration	118 129	8 482	-	126 612
Fds Machines de bureau - Administration	26 548	1 415	-	27 964
Fds Véhicules - Administration	10 150	-	-	10 150
Fds Matériel publicitaire	8 366	4 830	-	13 196
Total - Immobilisations corporelles	6 123 463	386 335	-	6 509 799
Fds Logiciels - Enseignement	446 975	4 873	-	451 848
Fds Logiciels - Administration	656 614	114 196	-	770 810
Fds Logiciels - Migration	83 058	-	-	83 058
Fds Logiciels - Comptabilité	545 035	26 547	-	571 582
Fds Logiciels académiques	268 024	237 222	-	505 246
Total - Immobilisations incorporelles	1 999 706	382 838	-	2 382 543

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Détail des immobilisations au 31 décembre 2021	01.01.2021	Acquisition	Cession / mise au rebut	31.12.2021
Matériel informatique - Enseignement	597 182	835	- 2 736	595 281
Installations - Enseignement	1 276 255	0	- 121 770	1 154 485
Mobilier de classe	445 564	-		445 564
Laboratoire et matériel pédagogique	81 000	-		81 000
Rétroprojecteurs beamers projection	153 044	11 354		164 398
Machines et outils d'enseignement	4 062 094	32 064		4 094 159
Matériel informatique - Administration	762 769	28 420	- 6 828	784 361
Installations - Administration	549 800	12 452		562 252
Mobilier - Administration	157 126	1 464		158 590
Machines de bureau - Administration	34 391	-		34 391
Véhicules - Administration	10 150	-		10 150
Matériel publicitaire	24 150	-		24 150
Total - Immobilisations corporelles	8 153 524	86 590	- 131 334	8 108 780
Logiciels - Enseignement	452 114	-		452 114
Logiciels - Administration	783 844	111 313		895 158
Logiciels - Migration	83 058	-		83 058
Logiciels - Comptabilité	585 153	4 852		590 005
Logiciels académiques	796 309	416 757		1 213 066
Total - Immobilisations incorporelles	2 700 477	532 922	-	3 233 400
Détail des fonds d'amortissements au 31 décembre 2021	01.01.2021	Amortissement annuel	Cession / mise au rebut	31.12.2021
Fds Matériel informatique - Enseignement	553 446	- 22 826	2 394	- 573 877
Fds Installations - Enseignement	1 060 909	- 92 569	117 711	- 1 035 767
Fds Mobilier de classe	197 556	- 41 870		- 239 426
Fds Laboratoire et matériel pédagogique	37 418	- 8 100		- 45 518
Fds Rétroprojecteurs beamers projection	53 378	- 14 573		- 67 951
Fds Machines et outils d'enseignement	2 667 100	- 310 759		- 2 977 859
Fds Matériel informatique - Administration	692 198	- 28 953	2 392	- 716 759
Fds Installations - Administration	256 286	- 46 827		- 303 113
Fds Mobilier - Administration	109 914	- 8 216		- 118 129
Fds Machines de bureau - Administration	24 245	- 2 303		- 26 548
Fds Véhicules - Administration	9 783	- 367		- 10 150
Fds Matériel publicitaire	3 536	- 4 830		- 8 366
Total - Immobilisations corporelles	- 5 665 768	- 580 192	122 497	- 6 123 463
Fds Logiciels - Enseignement	- 439 241	- 7 734		- 446 975
Fds Logiciels - Administration	- 568 802	- 87 812		- 656 614
Fds Logiciels - Migration	- 83 058	-		- 83 058
Fds Logiciels - Comptabilité	- 502 465	- 42 571		- 545 035
Fds Logiciels académiques	- 124 296	- 143 727		- 268 024
Total - Immobilisations incorporelles	- 1 717 862	- 281 844	-	- 1 999 706

Fondation pour la formation des adultes (Ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

4.1.9.2 Immobilisations destinées à l'enseignement

Détail des acquisitions	01.01.2022	Acquisition	Cession / mise au rebut	31.12.2022
Matériel informatique - Enseignement	595 281	1 586		596 867
Logiciels - Enseignement	452 114	-		452 114
Installations - Enseignement	1 154 485	-		1 154 485
Mobilier de classe	445 564	-		445 564
Laboratoire et matériel pédagogique	81 000	-		81 000
Rétroprojecteurs beamers projection	164 398	1 711		166 110
Machines et outils d'enseignement	4 094 159	51 104		4 145 263
Total	6 987 000	54 401	-	7 041 402
Détail des amortissements	01.01.2022	Amortissement annuel	Cession / mise au rebut	31.12.2022
Fds Matériel informatique - Enseignement -	573 877	14 557	-	588 434
Fds Logiciels - Enseignement -	446 975	4 873	-	451 848
Fds Installations - Enseignement -	1 035 767	30 416	-	1 066 183
Fds Mobilier de classe -	239 426	39 683	-	279 109
Fds Laboratoire et matériel pédagogique -	45 518	8 100	-	53 618
Fds Rétroprojecteurs beamers projection -	67 951	12 383	-	80 333
Fds Machines et outils d'enseignement -	2 977 859	198 649	-	3 176 508
Total	- 5 387 372	- 308 661	-	- 5 696 033

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

4.1.9.3 Immobilisations destinées à l'administration

Détail des acquisitions	01.01.2022	Acquisition	Cession / mise au rebut	31.12.2022
Matériel informatique - Administration	784 361	29 752		814 113
Logiciels - Administration	895 158	62 622		957 780
Logiciels - Migration	83 058	-		83 058
Logiciels - Comptabilité	590 005	3 586		593 591
Logiciels académiques	1 213 066	637 694		1 850 760
Installations - Administration	562 252		- 14 000	548 252
Mobilier - Administration	158 590	63 671		222 261
Machines de bureau - Administration	34 391	-		34 391
Véhicules - Administration	10 150	-		10 150
Matériel publicitaire	24 150	-		24 150
Total	4 355 180	797 325	- 14 000	5 138 504
Détail des amortissements	01.01.2022	Amortissement annuel	Cession / mise au rebut	31.12.2022
Fds Matériel informatique - Administration -	716 759	- 27 778	-	744 537
Fds Logiciels - Administration -	656 614	- 114 196	-	770 810
Fds Logiciels - Migration -	83 058	-	-	83 058
Fds Logiciels - Comptabilité -	545 035	- 26 547	-	571 582
Fds Logiciels académiques -	268 024	- 237 222	-	505 246
Fds Installations - Administration -	303 113	- 40 041	-	343 155
Fds Mobilier - Administration -	118 129	- 8 482	-	126 612
Fds Machines de bureau - Administration -	26 548	- 1 415	-	27 964
Fds Véhicules - Administration -	10 150	-	-	10 150
Fds Matériel publicitaire -	8 366	- 4 830	-	13 196
Total	- 2 735 797	- 460 512	-	- 3 196 309

Fondation pour la formation des adultes (Ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
4.1.10 <u>Garantie loyers</u>	57 486	58 647
L'Ifage a constitué une garantie de loyers pour des locaux situés à Montbrillant. La variation du poste consiste en intérêts.		
4.2 <u>Passifs</u>		
4.2.1 <u>Fournisseurs</u>	583 673	460 217
Ce poste comprend les factures courantes qui seront payées à leur échéance, en début d'année 2023.		
4.2.2 <u>Créanciers écolage</u>	311 566	557 160
Cette rubrique représente la dette de l'Ifage vis-à-vis de ses étudiants, du fait de cours annulés par les étudiants ou reportés par l'Ifage. Dans ces cas, les paiements reçus d'avance sont considérés comme des crédits à faire valoir sur un prochain cours.		
4.2.3 <u>Autres créanciers</u>		
Salaires et indemnités à verser	0	15 000
Echanges de prestations	11 040	618
Autres créanciers	1 125	0
Total	<u>12 165</u>	<u>15 618</u>
4.2.4 <u>Créanciers sociaux</u>		
Caisse de compensation	135 107	0
Caisse de pension	180 034	190 477
Assurance accidents et assurance indemnité journalière	3 891	0
Impôt à la source	39 106	38 604
Total	<u>358 138</u>	<u>229 081</u>
4.2.5 <u>Salaires et honoraires à payer</u>	73 783	92 975
Les jetons de présence de l'année 2022 sont dus au 31.12.2022 et représentent un montant de 66'100 qui figurent dans ce poste.		
4.2.6 <u>Compte courant Fondation Immeuble</u>	-1	-1
4.2.7 <u>Ecolages constatés d'avance</u>	4 352 495	4 208 973

Ce poste correspond à la dette que représentent les écolages enregistrés par l'Ifage à la fin de l'année, dont les heures de formation seront dispensées au cours des exercices comptables à venir. Les modifications dans les plannings des cours, reports et annulations sont pris en considération dans le calcul des écolages constatés d'avance.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

		31.12.2022	31.12.2021
		CHF	CHF
4.2.8	<u>Provisions à court terme</u>	255 325	282 150
Ce poste correspond aux provisions liées au solde de vacances à prendre par les collaborateurs de la Fondation, ainsi qu'aux heures supplémentaires.			
4.2.9	<u>Compte de régularisation passif</u>		
	Frais généraux	100 249	91 112
	Frais des locaux	236 708	63 286
	Rétrocessions examens	123 210	75 795
	Charges à payer	460 167	230 193
	Loyers reçus d'avance - locations de salle	0	0
	Produits constatés d'avance CIE	100 950	93 850
	Formations FFPC reçues d'avance	108 600	126 591
	Produits constatés d'avance	209 550	220 441
	Total - Compte de régularisation passif	669 717	450 634
4.2.10	<u>Emprunt à des tiers</u>		
		Échéance	Taux d'intérêt
	- Emprunt BCGe garanti par la FAE	30.09.2023	2,75%
	- Emprunt Fonds Avenir		
	- Emprunt COVID		
	- Emprunt COVID Plus - Tranche basse		
	- Emprunt COVID Plus - Tranche haute		
	Emprunt à des tiers (court terme)		
	- Emprunt BCGe garanti par la FAE		
	- Emprunt Fonds Avenir		
	- Emprunt COVID	20.09.2027	
	- Emprunt COVID Plus - Tranche basse	31.03.2025	0,50%
	- Emprunt COVID Plus - Tranche haute	31.03.2025	4,15%
	Emprunt à des tiers (long terme)		
	Total - Emprunts bancaires		

Au cours de l'exercice 2019, l'ifage a obtenu de la part de la BCGe un emprunt de CHF 350'000 destiné à financer une partie des coûts liés à l'acquisition et au déploiement du nouveau logiciel académique. Cet emprunt est garanti par la Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE).

Au cours de l'exercice 2020 et dans le cadre des mesures de soutien mises en place par la Confédération pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie, l'ifage a sollicité et obtenu deux crédits "COVID". L'emprunt COVID, de CHF 500'000, est soumis à la réglementation fédérale et aux conditions édictées par la Confédération. L'emprunt COVID plus est remboursable sur une base trimestrielle, la première échéance étant fixée au 31 mars 2021 ; il porte un intérêt de 0.5% sur la tranche de CHF 829'175 et de 4.15% sur la tranche de CHF 146'325.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF
4.2.11 Fonds affectés		
Fonds équipements enseignement, dont :	710 582	895 906
- Fonds Pont Rouge Wilsdorf 1	47 978	63 733
- Fonds Pont Rouge Wilsdorf 2	8 330	9 279
- Fonds Pont Rouge Wilsdorf 3	654 274	822 893
Fonds Loterie Romande	350 000	350 000
Total	1 060 582	1 245 906

Les 3 fonds Pont Rouge Wilsdorf sont soumis à condition et ont pour objectif de financer les équipements d'enseignement. Le fonds Loterie Romande a été constitué en 2019 à la suite d'un don de la Loterie Romande. Il a pour objectif de financer le nouveau logiciel académique (NOA). Ces fonds disposent d'un règlement de gestion approuvé par le Conseil de Fondation.

Ces fonds visant à financer des acquisitions d'actifs, leur dissolution suit le même rythme que l'amortissement des actifs financés.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>Budget 2022</u> <i>non audité</i>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	CHF	CHF	CHF
5. <u>Compte de résultat</u>			
5.1 <u>Activité courante</u>			
5.1.1 <u>Produits des écolages</u>	14 367 093	15 076 105	14 448 029
<p>Après les deux dernières années consécutives fortement impactées par la pandémie, l'activité de l'ifage est revenue à son niveau usuel. En 2022, les produits d'écolage étaient en hausse d'environ 4% par rapport à 2021. Fin 2022, le secteur Management représente 34%, les cours de langues représentent 32%, le secteur industrie et bâtiment représente 26% tandis que le secteur de nouvelles technologies représente 8% des produits d'écolage de la Fondation.</p>			
5.1.2 <u>Autres produits d'exploitation</u>			
Matériel pédagogique	105 167	105 738	107 576
Assurance annulation de cours	22 369	15 110	14 600
Produits administratifs	103 225	195 748	110 740
Location de salles	395 000	365 888	263 704
Autres produits	0	0	25 429
Total	625 761	682 484	522 050
5.1.3 <u>Subvention FFPC</u>			
Solde résiduel indiqué en 2021, se référer à la note 6.2.			
5.1.4 <u>Frais de personnel</u>			
5.1.4.1 <u>Salaires</u>			
Enseignants	6 288 461	6 330 703	6 591 751
Conseillers pédagogiques	948 042	1 628 046	1 410 533
Administration	3 370 228	3 324 987	3 082 685
Total	10 606 731	11 283 736	11 084 969
<p>Le poste salaires augmente d'environ 2% par rapport à 2021 du fait de la reprise des activités d'enseignement après deux ans fortement impactés par la pandémie.</p>			
5.1.4.2 <u>Charges sociales</u>			
Enseignants	952 964	885 108	890 963
Conseillers pédagogiques	156 828	281 551	200 175
Administration	642 021	609 499	619 856
Total	1 751 813	1 776 158	1 710 994

Les variations constatées sur le poste salaires se reflètent au niveau des charges sociales.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>Budget 2022</u> <i>non audité</i> CHF	<u>31.12.2022</u> CHF	<u>31.12.2021</u> CHF
5.1.4.3 Formation du personnel			
Formation du personnel - Enseignants	0	25 561	9 076
Formation du personnel - Conseillers pédagogiques	25 000	6 127	6 619
Formation du personnel - Administration	94 468	53 388	74 987
Total	119 468	85 076	90 682
5.1.4.4 Autres frais de personnel			
Frais de recrutement et personnel externe	80 050	34 091	17 475
Frais de déplacement et de représentation	37 960	22 419	18 030
Indemnités téléphone	9 180	14 880	15 700
Autres frais de personnel	73 150	59 439	27 768
Total	200 340	130 829	78 973
5.1.5 Frais de locaux			
Loyers	1 616 373	1 614 021	1 268 965
Charges d'énergie	170 000	195 829	154 804
Nettoyage des locaux	350 943	334 282	334 546
Entretien et réparation	85 000	83 602	84 246
Surveillance	46 000	51 411	40 920
Autres frais de locaux	0	0	(10 254)
Total	2 268 317	2 279 145	1 873 227
L'ifage a bénéficié d'une gratuité de loyers de 3 mois pour l'exercice 2020 et de 6 mois pour l'exercice 2021 pour le site des Augustins. En 2022, le paiement de 3 mois de loyers a été reporté en 2023 (site des Augustins).			
5.1.6 Frais informatiques			
Frais de licences	200 000	155 951	199 447
Maintenance informatique	175 000	169 712	202 808
Petit matériel informatique	15 000	20 253	12 072
Total	390 000	345 916	414 327
Les frais de licences informatiques sont en nette diminution du fait qu'il y a moins de télétravail et la reprise de l'activité en présentielle.			
5.1.7 Matériel et frais de bureau			
Papier, formulaires, cartes de visite	20 000	14 035	18 722
Photocopies	150 000	207 051	184 932
Matériel et frais de bureau	29 000	40 845	27 773
Total	199 000	261 931	231 427

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>Budget 2022</u> <i>non audité</i> CHF	<u>31.12.2022</u> CHF	<u>31.12.2021</u> CHF
5.1.8 <u>Frais de communication et de port</u>			
Frais de communication	103 000	94 209	101 094
Frais de port	45 000	36 414	48 533
Total	148 000	130 623	149 627
5.1.9 <u>Frais généraux</u>			
Frais de transport et de représentation	16 000	11 858	11 117
Primes d'assurances	18 000	18 564	16 393
Honoraires fiduciaire	45 773	104 015	81 829
Honoraires ISO, EduQua et Optimiso	15 000	18 255	6 647
Autres honoraires	70 000	61 213	56 521
Autres frais généraux	19 000	13 084	21 053
Total	183 773	226 989	193 560
5.1.10 <u>Frais fonctionnement conseil et bureau</u>	62 600	66 169	52 540
<p>Cette rubrique comprend principalement les jetons de présence versés aux membres du bureau et du Conseil de Fondation. Le montant des jetons de présence a été revu à la hausse au cours de l'année 2021, tandis que le nombre de séances, notamment du bureau, a augmenté pour permettre la meilleure réactivité possible en matière de décisions à prendre face à la situation financière difficile en 2022 et ses conséquences sur l'activité opérationnelle de la Fondation.</p>			
5.1.11 <u>Publicité et promotion</u>			
Presse et campagne d'affichage	85 000	105 493	108 034
Publicité radio et TV	16 600	9 097	17 261
Marketing digital	82 000	98 162	80 637
Communication institutionnelle	37 200	29 054	31 400
Salons professionnels	30 000	20 645	5 273
Total	250 800	262 451	242 605
5.1.12 <u>Pertes sur débiteurs et exonérations</u>	0	7 687	6 306
<p>Les pertes sur débiteurs constatées au cours de l'exercice 2022 font suite à la réception d'actes de défauts de bien pour quelques élèves ou entreprises prenant en charge les écolages de leurs collaborateurs.</p>			
5.1.13 <u>Dotations aux provisions</u>	0	(15 000)	(11 366)

Au cours de l'exercice 2022, une provision pour litiges a été dissoute à hauteur de CHF 15'000.-.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>Budget 2022</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	<i>non audité</i>		
	CHF	CHF	CHF
5.2			
<u>Résultat financier</u>			
Intérêts débiteurs	0	6	6
Intérêts et frais bancaires	(30 992)	(19 084)	(23 841)
Commission cartes de crédit	(32 196)	(35 649)	(31 267)
Total	(63 189)	(54 727)	(55 102)

Les frais financiers ont augmenté au cours des deux derniers exercices du fait de l'octroi du prêt bancaire auprès de la BCGe. Les commissions d'encaissement de cartes de crédit restent stables d'un exercice à l'autre.

5.3 Autres résultats

5.3.1 Produits hors exploitation et Produits exceptionnels

La fondation a encaissé CHF 78'426 au titre d'une participation aux bénéfices d'une assurance pour la période 2018 à 2022. En outre, la fondation a obtenu de la part d'un donateur une garantie de déficit de CHF 250'000.

5.3.2 Charges exceptionnelles

Un ajustement de valeur du poste Débiteurs écolage à hauteur de CHF 133'752 a été passé dans les comptes en tant que charges exceptionnelles, suite à une réconciliation de ce poste avec les factures ouvertes dans le logiciel métier de l'ifage.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>Budget 2022</u> <i>non audité</i>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
6. Subventions			
6.1 Subventions enregistrées au bilan			
Il n'existe pas de mouvements enregistrés sur les comptes de subvention au bilan de l'ifage, au titre des exercices 2022, 2021 et 2020.			
6.2 Subventions enregistrées au compte d'exploitation			
Etat de Genève - Subvention selon contrat de prestation	2 350 000	2 350 000	2 350 000
Total	2 350 000	2 350 000	2 350 000

Depuis l'exercice 2020, la FFPC ne subventionne plus l'ifage de manière directe.

7. Informations complémentaires

7.1 Dettes découlant de contrats de leasing non portées au bilan

L'ifage ne dispose pas de contrats de leasing en cours.

En revanche, elle occupe des locaux dans 3 bâtiments distincts, selon conditions ci-après :

	<u>Bailleur</u>	<u>Loyers mensuels</u>	<u>Échéance</u>
Site des Augustins	Fondation de l'immeuble	55 220	tacite, annuellement
Site de Lancy Pont-Rouge	Cogerim	37 662	31.07.2037
Site de Monbrillant	Postimmobilier	44 070	31.07.2025

7.2 Dettes envers les institutions de prévoyance

Cotisations dues	180 034	372 533
Taux de couverture CIEPP	126%	119%

7.3 Actifs mis en gage

Garantie de loyers figurant au bilan	57 486	58 647
--------------------------------------	--------	--------

7.4 Transactions avec des parties liées

La fondation de l'immeuble pour Cours de Perfectionnement Professionnel est propriétaire du site des Augustins. L'ifage est donc locataire et verse à ce titre un loyer annuel de CHF 669'271 (2021 : CHF 662'640). Le loyer a augmenté de CHF 552 par mois à compter du 1er janvier 2022.

Par ailleurs, il convient de rappeler l'existence du contrat de prestations signé entre l'Etat de Genève et l'ifage, qui a abouti au versement d'une subvention de CHF 2'350'000 en 2022 (2021 : CHF 2'350'000).

7.5 Gouvernance, gestion des risques et système de contrôle interne

Le Conseil de Fondation a approuvé les règlements sur la gestion des risques et du SCI lors de sa séance du 30 avril 2021.

7.6 Nombre d'employés à plein temps

Le nombre d'employés à plein temps est de 114,20 (129,10 en 2021).
Notons qu'un changement dans la méthode de calcul a été appliqué en 2022.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

Rapport de performance 2022

1. ACTIVITÉ DE LA FONDATION

La fondation pour la formation des adultes, Ifage, est une fondation de droit privé régie par les articles 80 et ss du Code Civil Suisse et par ses propres statuts.

Le but de l'Ifage est d'enseigner les matières nécessaires et/ou utiles à l'exercice d'une profession dans les divers secteurs de l'activité économique et d'organiser des actions de transferts de connaissances et de compétences.

Après les deux dernières années consécutives fortement impactées par la pandémie, l'activité de l'Ifage est revenue à son niveau usuel. En 2022, les produits d'écolage étaient en hausse d'environ 4% par rapport à 2021. Fin 2022, le secteur Management représente 34%, les cours de langues représentent 32%, le secteur industrie et bâtiment représente 26% tandis que le secteur de nouvelles technologies représente 8% des produits d'écolage de la Fondation.

2. ORGANISATION DE LA FONDATION

2.1 Adresse

Ifage
Fondation pour la formation des adultes
Place des Augustins 19
1205 Genève

2.2 Statuts

Les statuts actuels de la Fondation datent du 11 février 2019.

2.3 Conseil de Fondation

Les mandats du Conseil de Fondation sont d'une durée de deux ans, renouvelables. Le Conseil a été renouvelé en novembre 2018, et 4 nouveaux membres ont été nommés en avril 2019. En octobre 2019, la présidence du Conseil a été attribuée à M. Rufener Nicolas.

	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>	<u>Membres du bureau</u>
Rufener Nicolas, de Blumenstein, à Chêne-Bougeries	président	collective à deux	oui
Mugny Joël, de Genève, à Vernier	vice-président	collective à deux	oui
Aune Nicolas, d'Obermumpf, à Genève	membre	collective à deux	oui
Baribaud Claire, de Vernier, à Lausanne	membre	collective à deux	oui
Chittaro Manuela, de Vernier, à Vernier	membre	collective à deux	
Ecuyer Jean-Luc, de Romainmôtier-Envy, à Avusy	membre	collective à deux	
Hendler Patrick, de Genève, à Pregny-Chambésy	membre	collective à deux	oui
Hiler David, de Genève, à Genève	membre	collective à deux	
Jacquemet Stéphane, de Chêne-Bougeries, à Soral	membre	collective à deux	
Raboud Didier, de Riddes, à Genève	membre	collective à deux	
Sobczak Frank, de Lenk, à Dardagny	membre	collective à deux	

2.4 Direction de la Fondation

	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
Wirth Nicolas, d'Unterstammheim, à Saint-Livres	directeur général	collective à deux
Castelli Jarmila, de Sonvico, à Genève	membre de la direction	collective à deux
Kutabi Saadi (des le 02.05.2022)	membre de la direction	
Montandon Manuel, du Locle, à Beaumont (jusqu'au 30.04.2022)	membre de la direction	collective à deux
Picco-Berlot Hélène, de France, à Groisy	membre de la direction	collective à deux*
Scollo Riccardo, de Vernier, à Vernier	membre de la direction	collective à deux

* avec un membre du Conseil ou directeur général

2.5 Organe de révision

En date du 27 octobre 2021, la société Deloitte SA, succursale de Genève a été nommée Organe de révision de la Fondation.

Fondation pour la formation des adultes (ifage), Genève

Rapport de performance 2022

3. Organisations liées et contrat de prestations avec l'Etat de Genève

La fondation de l'Immeuble pour Cours de Perfectionnement Professionnel est propriétaire du site des Augustins. L'ifage est donc locataire et verse à ce titre un loyer annuel de CHF 669'271 (2021 : CHF 662'640). Le loyer a augmenté de CHF 552 par mois à compter du 1er janvier 2022,

Par ailleurs, il convient de rappeler l'existence du contrat de prestations signé entre l'Etat de Genève et l'ifage, qui a abouti au versement d'une subvention de CHF 2'350'000 en 2021 (2021 : CHF 2'350'000).

Le rapport d'évaluation de ce dernier (indicateurs avec valeurs-cibles) figure dans notre rapport d'activités 2022.

4. Fonds affectés

	<u>31.12.2022</u>
	CHF
Fonds équipements enseignement, dont :	710 582
- Fonds Pont Rouge Wilsdorf 1	47 978
- Fonds Pont Rouge Wilsdorf 2	8 330
- Fonds Pont Rouge Wilsdorf 3	654 274
Fonds Loterie Romande	350 000
Total	1 060 582

Les 3 fonds Pont Rouge Wilsdorf sont soumis à condition et ont pour objectif de financer les équipements d'enseignement. Le fonds Loterie Romande a été constitué en 2019 à la suite d'un don de la Loterie Romande. Il a pour objectif de financer le nouveau logiciel académique (NOA). Ces fonds disposent d'un règlement de gestion approuvé par le Conseil de Fondation.

Ces fonds visant à financer des acquisitions d'actifs, leur dissolution suit le même rythme que l'amortissement des actifs financés.